Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260129-26_01_05-DE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE**

ARRONDISSEMENT
de RENNES
---
CANTON
de BRUZ
---
COMMUNE
de BRUZ

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N° 26-01-26

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six janvier, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt janvier deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|---|---|
| **PRESENTS** | Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, François SALES, Magalie PETEL, Marylène LETORT, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON |
| **ABSENTS EXCUSES** | Nicolas KLUTCHNIKOFF (pouvoir à Alaine KERMARREC, Sylvie MARCHAIS (pouvoir à Bernard RAVAUX), Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Isabelle ORY (pouvoir à Gwenael HERVE), Aurélie GAUCHER (pouvoir à jean BOUTIN), Hervé LE CAM (pouvoir à Gwenaelle SECHER), Sylvie LERUSSARD (pouvoir à Françoise LOTTON, Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE) |

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

## 26-01-5. FINANCES_RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE_ MODIFICATION DU MARCHÉ

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu le Code de la commande publique
- Vu le budget de la ville
- Vu la délibération n°24-04-2 du 15 avril 2024
- Vu la délibération n°24-12-11 du 16 décembre 2024
- Vu la délibération n°25-04-2 du 28 avril 2025

Depuis 2020, la ville de Bruz mène un programme E=MCB pour Maîtrise des Consommations Bruzoises. Les actions menées par ce projet visent l'amélioration continuelle de la gestion énergétique des bâtiments communaux et la limitation de leur impact pour l'environnement.

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville a été ciblé comme prioritaire.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260129-26_01_05-DE



Dans cette optique, une première consultation pour la rénovation thermique de l'hôtel de ville a été lancée en juin 2024 conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

A l'issue de cette consultation et après analyse par le Cabinet DEAR-Maître d'œuvre, seuls les lots 4 et 5 ont été conservés. Les lots 1, 7 et 8 ont été déclarés sans suite et les lots 2, 3, 6, 9, et 10 ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité.

Une nouvelle consultation a été lancée en septembre 2024 pour les lots concernés.

Les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes le 16 décembre 2024, à l'exception du lot 6 attribué le 28 avril 2025 :

| Lot(s) | Désignation des lots | Attributaires | Montant € HT | Montant € TTC |
|---|---|---|---|---|
| 01 | GROS ŒUVRE | CHANSON | 209 000,00 | 250 800,00 |
| 02 | CHARPENTE - FOB - BARDAGE BOIS | DARRAS | 550 485,50 | 660 582,60 |
| 03 | COUVERTURE ARDOISE ET ZINC | S.B.O.35 | 65 987,58 | 79 185,10 |
| 04 | MENUISERIES EXTERIEURES-FERMETURES-SERRURERIE | MIROITERIE 35 | 318 663,51 | 382 396,21 |
| 05 | MENUISERIES INTERIEURES | MENUISERIE AUGUIN | 26 343,16 | 31 611,80 |
| *06* | *CLOISONS SECHES- ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS (Lot attribué le 28 avril 2025 -article R2122-2 du CCP)* | *EOZ SOLUTION CONSTRUCTION* | *140 831,67* | *168 998,00* |
| 07 | CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE | AUDRAN TUAL REHABILITATION | 19 415,39 | 23 298,47 |
| 08 | PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE | SMAP | 37 225,00 | 44 670,00 |
| 09 | ELECTRICITE -CHAUFFAGE -VENTILATION | LUSTRELEC | 149 762,00 | 179 714,40 |
| 10 | PHOTOVOLTAIQUE | DILAMMAT | 30 652,50 | 36 783,00 |
| | | TOTAL HT | 1 548 366,32 | 1 858 039,58 |

Les travaux étant réalisés en site occupé, plusieurs ajustements ont dû être apportés en cours de chantier, suite à divers aléas rencontrés. Par ailleurs, des travaux complémentaires ont été identifiés lors de l'avancement des opérations.

Le tableau en annexe présente l'ensemble des impacts par corps d'état liés à ces ajustements et travaux supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les modifications de marchés (ex-avenants) pour les lots 1,4,5,6,8,9.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260129-26_01_05-DE



Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 29/01/2026

Délibération transmise le : 29/01/2026

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)